

CONVENTION CADRE NATIONALE

Union Nationale des Missions Locales



Régions de France

ENTRE

L'Union Nationale des Missions Locales, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au 54 Rue de Paradis, 75010 PARIS, représentée par son Président Stéphane VALLI,

ET

Régions de France, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au 1 Quai de Grenelle, 75015 PARIS, représentée par sa Présidente Carole DELGA.



Préambule de la convention

La mise en œuvre du Réseau pour l'Emploi et ses déclinaisons régionales permettent d'intensifier la collaboration entre les Régions et les Missions Locales, au profit de l'accompagnement et de la formation des jeunes, sur l'ensemble des territoires.

Cette opportunité d'un cadre renouvelé de coopération nous permet de réaffirmer nos ambitions communes.

En enrichissant les collaborations déjà à l'œuvre dans chaque région, cette convention vise à approfondir l'ensemble des coopérations possibles entre les Régions et le Réseau des Missions Locales.

Les objectifs de la convention

Considérant la compétence mutuelle des Régions et des Missions Locales à agir en faveur de la formation, de l'insertion et de l'autonomie des jeunes.

Considérant la volonté de Régions de France et de l'Union Nationale des Missions Locales, de collaborer dans la mise en œuvre du Réseau pour l'emploi, notamment dans ses déclinaisons régionales.

Cette convention poursuit plusieurs objectifs :

- Partager des ambitions communes.
- Définir des pistes de coopération opérationnelles.
- Conforter le rapprochement des réseaux des deux associations.

Les parties prenantes

Présentation de Régions de France

Régions de France réunit les Régions et Collectivités régionales de métropole et d'Outre-mer. Réseau d'influence et d'intérêt général constitué d'experts de très haut niveau, Régions de France construit, nourrit, porte, diffuse et enrichit le projet politique régional. Transpartisan, ce projet est celui d'une France réellement décentralisée au service de nos concitoyens.

Depuis les années 80 et les premières lois de décentralisation, les politiques de formation, **au cœur du continuum de compétences des Régions, de l'éducation au développement économique**, sont aujourd'hui très largement régionalisées. Les Régions financent la formation des demandeurs d'emploi, les formations sanitaires et sociales. Elles consacrent près de 4,5 milliards d'euros par an à l'ensemble de ces actions de formation professionnelle.

Au travers des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, reconduits en 2024 par l'État et les Régions, celles-ci sont renforcées dans leurs politiques en faveur du plein emploi. En lien avec le nouvel opérateur France Travail, leurs stratégies visent en priorité les publics les plus éloignés de l'emploi et les formations aux métiers et emplois les plus en tension.

Depuis la loi du 5 mars 2014, les Régions sont aussi chargées de coordonner et d'animer la mise en œuvre des politiques d'orientation tout au long de la vie, pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises, des citoyens et des territoires.

En vertu de cette même loi, les Régions assurent la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et sans niveau de qualification suffisant, à travers les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

En 10 ans, l'orientation tout au long de la vie s'est affirmée comme une priorité de l'action publique et le rôle des Régions n'a cessé de croître, conforté par les dispositions de la loi du 5 septembre 2018 sur l'orientation scolaire. Elles ont organisé le Service Public Régional d'Orientation (SPRO) en réseau pour un accès de tous aux services d'orientation, de conseil et d'accompagnement, à tous les âges de la vie.

Présentation de l'Union Nationale des Missions Locales

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association régie par la loi du 1er juillet 1901, assure à la fois la représentation des Missions Locales auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national, et la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle, qui regroupe plus de 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les 436 Missions Locales se sont regroupées en 15 associations régionales pour faire valoir dans une expression collective, leur volonté :

- d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes de 16 à 25 ans ;
- d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire des solutions appropriées.

Les Missions Locales accueillent et accompagnent plus de 1,1 million de jeunes par an et font partie du Service Public de l'Emploi. Les principes qui sous-tendent leur action leur ont permis d'être désignées opérateurs du conseil en évolution professionnelle, tel que mentionné à l'article L.6111-6 du code du travail, pour :

- garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent, dans les 6 800 lieux d'accueil ;
- favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant de leurs projets et de leurs attentes, dans une posture professionnelle du « tenir conseil » ;
- assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants par leur fonction d'assembler, en collaboration avec les acteurs de leur territoire d'intervention.

Nos axes de coopération

1. Le repérage des invisibles : mobiliser les jeunes les plus éloignés

- Amplifier les actions de lutte contre le décrochage scolaire.
- Renforcer les actions d'aller-vers, au plus près des espaces de vie des jeunes.
- Densifier et diversifier les partenariats avec l'ensemble des acteurs publics, associatifs et économiques pour des territoires 100% mobilisés pour le repérage, la mobilisation et l'insertion des jeunes.

2. L'orientation : élargir les horizons et les choix professionnels des jeunes

- Accompagner l'ensemble des professionnels des Missions Locales dans la meilleure connaissance des horizons et des choix professionnels pour les jeunes en lien avec les Régions.
- Accompagner l'ensemble des professionnels des Régions dans la meilleure connaissance et compréhension des spécificités des publics accompagnés en Mission Locale.
- Mobiliser les entreprises et les opérateurs de la formation professionnelle pour permettre aux jeunes de découvrir les métiers en accédant à des mises en situation professionnelle pour tester et confirmer leurs projets.
- Favoriser l'intervention de professionnels, en exercice ou à la retraite, comme ambassadeur des métiers.

3. La formation professionnelle : permettre aux jeunes de se former et de se qualifier

- Rapprocher les jeunes et l'offre de formations des besoins des entreprises et des territoires.
- Préparer les jeunes en amont d'un parcours de formation et de qualification pour qu'ils puissent pleinement en bénéficier.
- Lever les freins périphériques liés à la mobilité, le logement et la santé pour un meilleur accès des jeunes à la formation et à la qualification.
- Adapter les pratiques de recrutement des organismes de formation aux spécificités des jeunes accompagnés par les Missions Locales.
- Expérimenter et développer des approches innovantes, fondées sur la pédagogie par la pratique.
- Favoriser l'interconnaissance et renforcer les coopérations entre le réseau des Missions Locales et les organismes de formation, avec l'appui des Régions.

- Travailler collectivement à un meilleur partage des informations relatives au suivi des jeunes en parcours de formation et de qualification.
- Œuvrer ensemble à un meilleur accès des jeunes accompagnés par les Missions Locales aux parcours de formation et de qualification.
- Développer des expérimentations pour permettre de mettre à profit et réduire les temps d'attente entre un positionnement et une entrée en formation, au bénéfice du parcours des jeunes.
- Favoriser l'articulation entre les différentes propositions contenues dans les Plans Régionaux de Formation (PRF) avec des principes de réponses conditionnés à la réalisation d'une étape préalable, pour encourager les jeunes dans leurs dynamiques de qualification.
- Faciliter l'interconnexion des Systèmes d'informations.

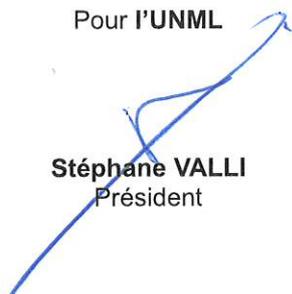
4. L'emploi : accompagner les jeunes vers l'emploi ou l'activité durable pour une insertion réussie

- Lever les freins périphériques liés à la mobilité, le logement et la santé pour un meilleur accès des jeunes à l'emploi ou l'activité.
- Permettre la meilleure connaissance et compréhension des besoins des entreprises par les Missions Locales avec l'appui des Régions, pour y répondre et favoriser le développement des territoires.
- Développer des expérimentations pour accompagner les jeunes vers l'emploi et plus particulièrement sur les secteurs qui recrutent.
- Collaborer au sein du Réseau pour l'emploi, pour coordonner l'exercice de nos compétences respectives en faveur d'une insertion professionnelle durable des jeunes, d'une offre de formation adéquate et d'une réponse adaptée aux besoins des territoires.
- Favoriser la coopération entre les Conseils régionaux et les ARML au sein des Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et/ou des comités régionaux pour l'emploi sur tout sujet relatif aux publics jeunes, en lien avec les autres acteurs du réseau pour l'emploi.

5. Les pistes de coopération entre Régions et le Réseau des Missions Locales

- Organisation d'un séminaire annuel national de rencontre et d'échange aux niveaux politique et technique entre Régions et Associations Régionales des Missions Locales, sous l'égide de Régions de France et de l'Union Nationale des Missions Locales.
- Structuration et animation de réseaux de référents qualifiés sur les enjeux d'orientation et de formation professionnelle dans les Missions Locales par les ARML, en associant les services de la Région, sur des temps dédiés à l'information sur les services développés par la Région et ses partenaires et à la remontée des difficultés de mise en œuvre et des besoins non pourvus.
- En réciprocité, partager les éléments de connaissances (données, études...) produits par chacun pour nourrir la réflexion commune sur les enjeux partagés.
- Développer des dispositifs visant à améliorer l'interconnaissance en favorisant des périodes d'immersion en Mission Locale, dans le cadre des parcours d'intégration des professionnels de la Région ; et réciproquement, des périodes d'immersion dans les services de la Région pour les professionnels des Missions Locales.

Pour l'UNML



Stéphane VALLI
Président

Pour Régions de France



Carole DELGA
Présidente